Nations Unies S/2018/923

Conseil de sécurité

Distr. générale
16 octobre 2018
Français
Original : anglais

Situation à Abyei

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 32 de la résolution 2416 (2018) du Conseil de sécurité, dans lequel celui-ci a demandé à être tenu informé des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Il porte sur la période allant du 30 mars au 7 octobre 2018, écoulée depuis la publication de mon précédent rapport (S/2018/293), et devrait être lu conjointement avec la lettre que j'ai adressée au Conseil le 20 août (S/2018/778), dans laquelle j'ai formulé des recommandations détaillées concernant la reconfiguration du mandat de la Force, et avec l'exposé de mon Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, du 20 septembre[1], où celui-ci a fait le point des efforts entrepris par les Gouvernements soudanais et sud-soudanais pour donner effet aux mesures énoncées dans la résolution 2412 (2018) du Conseil.

II. Abyei

A. Conditions de sécurité

2. Au cours de la période considérée, des affrontements intercommunautaires liés à la migration des Misseriya traversant la zone d'Abyei et se dirigeant vers le marché commun d'Amiet, de même que la fragilité de l'état de droit, ont été les principaux facteurs d'insécurité dans la zone. Pendant la migration de 2018, on estime à 37 000 le nombre de pasteurs misseriya qui ont afflué à Abyei, puis regagné le nord, entre mai et juin, avec l'arrivée de la saison des pluies. Certains pasteurs sont restés dans le nord d'Abyei, attirés par la stabilité des conditions de sécurité qui y règnent, les possibilités offertes par le marché commun d'Amiet et un accès à l'eau facilité, fruit des projets humanitaires à impact rapide. Les relations intercommunautaires se sont améliorées grâce à l'action préventive entreprise par la FISNUA avec les communautés et à sa solide présence militaire, notamment le long des points d'éclair. Les communautés sont ainsi restées dans les zones convenues afin d'éviter un conflit, ce qui a rendu superflue, pendant la saison migratoire, la ligne de désengagement instaurée, il y a trois ans, par la FISNUA pour prévenir les violences intercommunautaires à grande échelle.

[1] Voir https://www.un.org/press/fr/2018/cs13513.doc.htm.

Merci de recycler

3. En dépit de ces améliorations, les tensions et les violences intercommunautaires autour du marché commun d'Amiet se sont poursuivies, du fait de l'afflux de populations à Abyei et de la présence de différentes communautés négociant sur le marché, notamment des Nuer du Darfour, et de ressortissants de pays voisins. Le 27 juin, deux Ngok Dinka ont été tués par balle par des hommes armés non identifiés – vraisemblablement des Misseriya – à Wut Amath, dans le secteur centre. En guise, probablement, de représailles, neuf hommes armés ont attaqué, le 11 juillet, un groupe de Misseriya rentrant du marché, le long de la route reliant Todach à Goli, dans le secteur nord ; un Misseriya a été tué et trois autres ont été blessés. Le 15 juillet, un Ngok Dinka a été tué par balle à Dungop (secteur sud) par des hommes armés, probablement des Misseriya.

4. Les tensions entre Misseriya et Nuer affluant à Abyei depuis l'État sud-soudanais de l'Unité se sont majoritairement concentrées dans le sud-est de la zone. Le 17 avril, trois Misseriya et un Nuer ont été tués à Dem Dem, sur la route reliant Mayom et Marial Achak, dans le secteur sud ; un véhicule appartenant à un Nuer a été brûlé à cette occasion. Le 11 mai, des hommes armés, soupçonnés d'appartenir aux Nuer, ont attaqué des éleveurs misseriya à Myordol, près de Marial Achak (secteur sud), faisant trois morts ; le motif de l'attaque n'a pas été établi. La période a également été marquée, le 27 avril, par des affrontements entre Ngok Dinka et Nuer, lors duquel un Ngok Dinka a empêché un Nuer de traverser le marché commun d'Amiet à bord de son véhicule. Peu après, des Nuer se sont mobilisés pour attaquer des Ngok Dinka, faisant trois blessés légers.

5. Si des affrontements intercommunautaires ont éclaté, au cours de la période considérée, c'est également du fait de la faiblesse de l'état de droit et de l'inefficacité des systèmes de justice pénale. Le 5 avril, deux morts ont été signalés au sein de la communauté des Misseriya d'Aoulad Kamel, à Daoua, dans le secteur nord. Les faits ont été suivis d'un autre affrontement qui a éclaté, le 6 avril, dans la communauté des Misseriya d'Aoulad Kamel, au marché d'Oum Khaer (secteur nord), au cours duquel une personne a été poignardée et six autres ont été battues. Le 20 avril, des hommes armés ont attaqué à Tajelei, dans le secteur sud, un véhicule dans lequel circulait une équipe de vaccination antipoliomyélitique détachée par une organisation non gouvernementale internationale ; le chauffeur a trouvé la mort et trois personnes ont été blessées lors des faits. Le 18 mai, un chauffeur recruté sur le plan national par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a été arrêté et détenu à un point de contrôle du comité de protection de la population locale, au marché commun d'Amiet, sur un malentendu mettant en cause des fonctionnaires dinka du poste de contrôle ; il a été libéré après l'intervention d'une escorte armée de la FISNUA. Le 4 septembre, des affrontements ont éclaté, au marché, entre sous-groupes des Ngok Dinka, faisant deux blessés.

6. Dans plusieurs cas, ce sont des vols de troupeaux qui ont été à l'origine d'une situation d'insécurité. Le 8 avril, des hommes misseriya ont volé 51 chèvres appartenant aux Ngok Dinka, à Mabok, dans le secteur sud ; 34 chèvres ont été récupérées et restituées à leur propriétaire. Le 15 avril, des hommes armés non identifiés ont volé 200 têtes de bétail appartenant aux Misseriya, à Atay-2, près de Marial Achak, dans le secteur sud ; 160 ont été récupérées. Le 1er mai, huit hommes non identifiés ont volé, sous la menace d'armes à feu, 70 chèvres à Wunrouk, dans le secteur sud ; les chèvres ont par la suite été retrouvées à Makuac Alrbek (secteur sud) et restituées à leur propriétaire. Le 16 août, un groupe d'hommes armés, soupçonnés d'appartenir à la tribu des Misseriya d'Aoulad Kamel, ont dérobé 31 bêtes à des éleveurs ngok dinka à Mirok, dans le secteur centre. Le bétail a été récupéré à Sink et à Chamam, dans le secteur nord, après que les voleurs ont abandonné leur butin pour éviter d'être arrêtés par des soldats de la FISNUA.

7. Bien que la menace militaire à Abyei reste actuellement limitée, la présence de groupes armés risque d'exacerber les tensions entre communautés. À neuf reprises, la présence d'hommes armés a été observée par la population locale autour de Noong et de Moulmoul, dans les secteurs central et sud, à Abyen Theny, Bokchop, Wunduop, Bachuol Malual et Abathok, et en particulier entre le marché commun d'Amiet et la ville d'Abyei ainsi que le long des fleuves, à Nymora et Kiir/Nahr el-Arab. À deux reprises, la FISNUA a arrêté des personnes soupçonnées d'appartenir à l'Armée populaire de libération du Soudan ou à d'autres groupes armés, dans la zone d'Abyei. Le 30 mars, un soldat soudanais soupçonné d'appartenir à l'Armée populaire de libération a été arrêté par la FISNUA au marché. Le suspect a affirmé qu'il avait été officier de l'Armée mais qu'il était désormais commerçant ; le lendemain matin, il s'est échappé du centre de détention du marché commun d'Amiet. Le 5 juin, six personnes soupçonnées d'appartenir à un groupe armé ont été arrêtées et détenues à Goli, dans le secteur nord. Le 15 juin, après enquête, les suspects ont été escortés jusqu'à Farouk, dans le secteur nord, où ils sont montés à bord d'un véhicule à destination de Mouglad, dans l'État soudanais du Kordofan occidental. En septembre, la présence d'hommes armés pénétrant dans le sud de la zone d'Abyei depuis le comté sud-soudanais de Twic a été rapportée les 16 et 27 septembre ; elle n'a toutefois pas pu être vérifiée car les pluies ont rendu les routes impraticables. La présence sporadique d'hommes armés sud-soudanais dans la zone d'Abyei et la présence constante de la police soudanaise dans le complexe pétrolier de Diffra (secteur nord), en violation flagrante de l'Accord entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei (Accord du 20 juin 2011), ont été constatées.

8. Pour préserver le calme relatif qui règne dans la zone d'Abyei, la composante militaire de la FISNUA continue de maintenir une forte présence dissuasive, effectuant des patrouilles diurnes et nocturnes. Elle a appliqué également sa stratégie de prévention et d'atténuation des conflits pour assurer la sécurité, renforcé sa présence dans les zones sensibles, notamment les points d'éclair tels que les sites d'approvisionnement en eau, les cours d'eau des villages avoisinants et le marché commun d'Amiet, déployé des gardes statiques au marché et aux postes d'observation des quatre miradors, et procédé à la saisie d'armes. La tenue d'une douzaine de réunions par semaine du Comité mixte de sécurité dans l'ensemble de la zone a permis d'alerter rapidement de la présence de groupes armés et d'y réagir sans tarder. En outre, un système d'alerte rapide a été mis en place, en collaboration avec les autorités locales et les chefs de village, en vue d'améliorer la collecte de renseignements et de permettre la réaction immédiate d'une force ou équipe d'intervention rapide désignée, à cette fin, dans tous les Secteurs.

9. Pendant la période considérée, la FISNUA a procédé à 19 022 patrouilles diurnes et nocturnes et à 6 284 patrouilles d'escorte. Le Service de police d'Abyei n'ayant pas encore été créé, la composante de police de la FISNUA a maintenu l'ordre en procédant à 12 ou 13 patrouilles d'observation militaire et policière conjointes par jour dans toute la zone d'Abyei, collaborant, notamment, avec les comités de protection de la population locale, les autorités coutumières et les membres de la collectivité locale. L'actuelle saison des pluies a contraint à effectuer des patrouilles aériennes spéciales, en plus des patrouilles aériennes hebdomadaires régulières, pour surveiller les zones rendues impraticables par les eaux. Depuis le mois d'août, des observateurs nationaux soudanais et sud-soudanais accompagnent également les patrouilles aériennes.

10. La FISNUA a poursuivi ses efforts visant à maintenir la zone d'Abyei exempte d'armes. Le 26 juin, une patrouille de la Force a saisi un fusil d'assaut, quatre chargeurs et 20 cartouches détenus par un Misseriya près de Marial Achak, dans le

secteur sud. Le 3 juillet, la police des Nations Unies, par le truchement des observateurs nationaux soudanais, a remis l'intéressé au Gouvernement soudanais, en présence de chefs traditionnels misseriya. Puis, le 15 août, la police du pétrole de Diffra a remis au bataillon du secteur nord de la FISNUA trois roquettes et une grenade à fragmentation qui, selon la police, auraient été lancées sur une installation pétrolière ; elles ont par la suite été éliminées par le Service de la lutte antimines.

11. Au cours de la période considérée, le Service de la lutte antimines a continué de faciliter les opérations de la FISNUA dans la zone d'Abyei en retirant les restes explosifs de guerre et en assurant une sensibilisation aux risques. Il a déclaré 17 116 mètres carrés exempts de risques explosifs, collectant et détruisant 47 restes explosifs de guerre et 171 cartouches. Il a maintenu l'installation de stockage de la mission réservée aux armes et aux munitions saisies par les soldats de la FISNUA, conformément à ses instructions permanentes. Le Service a continué d'assurer une sensibilisation aux dangers des mines à la population d'Abyei, non seulement dans les secteurs centre et sud, mais également, pour la première fois, en partenariat avec une organisation non gouvernementale soudanaise, dans la partie nord d'Abyei. Au cours de la période considérée, 39 087 personnes (14 866 garçons, 12 546 filles, 6 328 hommes et 5 347 femmes) ont pris part à 1 081 séances de ce type. Des équipes du Service de la lutte antimines ont également distribué 18 044 cartables équipés de fournitures scolaires et des supports de sensibilisation aux dangers des mines à des écoles du nord, du centre et du sud d'Abyei.

B. Questions liées à l'état de droit

12. Le marché commun d'Amiet a continué de croître, pour devenir le centre économique de la zone d'Abyei, attirant des ressortissants et négociants de l'Éthiopie, du Kenya, de l'Ouganda et de la Somalie, ainsi que des négociants de Khartoum et de Djouba. Il a également permis aux Ngok Dinka et aux Misseriya de dialoguer sur la poursuite de leurs échanges commerciaux et leur coexistence. Pour autant, les criminels ont eux aussi profité de l'essor commercial et de l'afflux de populations au marché. Au cours de la période considérée, 586 infractions – notamment larcins, échanges de tirs, vols (y compris de bétail) et troubles de l'ordre public – ont été commises au marché. La question des troubles sporadiques de l'ordre public et de l'augmentation des activités criminelles au marché commun a été examinée par le comité mixte pour la paix, qui est conseillé et encadré par le spécialiste des systèmes de justice traditionnels de la section de la liaison avec les communautés de la FISNUA et par la police des Nations Unies. Le comité, conjointement avec les tribunaux coutumiers mixtes, le comité du marché et le comité de protection de la population locale, comptant des membres de l'une et l'autre parties, est responsable du maintien de l'ordre public sur le site du marché.

13. Le tribunal coutumier mixte du marché commun d'Amiet a continué, aux côtés du comité de protection de la population locale, de jouer un rôle clef dans l'administration de la justice. Tous deux ont reçu du spécialiste des systèmes de justice traditionnels de la mission des orientations sur les principes fondamentaux du droit que sont le droit à un procès équitable, les droits de l'accusé et l'indépendance de la magistrature. Conjointement avec d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies, la FISNUA a appuyé un comité de protection de la population locale qui avait demandé, sur la base d'une politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, une amélioration des conditions de vie dans le centre de détention du marché commun d'Amiet.

14. La prolifération de huttes résidentielles de fortune à proximité du marché a également constitué une grave menace à la paix et à la stabilité des lieux. À cet égard,

l'émergence d'autres marchés, à Aniet, Agok (secteur sud) et Mul-Mul (Abyei), a contraint la police des Nations Unies à renforcer sa présence pour préserver l'ordre public au sein d'une population en expansion, face à l'augmentation du nombre de rapatriés et de personnes déplacées par les conflits au Soudan du Sud.

15. Ainsi, en juin, la FISNUA a adressé des notes verbales aux autorités soudanaises et sud-soudanaises pour les encourager, en application du paragraphe 7 de la résolution 2416 (2018) du Conseil de sécurité, à nommer les responsables chargés de participer, avec la FISNUA, à une opération de planification conjointe intégrée et à l'établissement d'une feuille de route en vue de la création du Service de police d'Abyei. La FISNUA leur a par la suite envoyé deux rappels, mais n'a pas encore reçu de réponse.

16. En l'absence d'un service de police d'Abyei, la police des Nations Unies a continué de conseiller et d'encadrer les comités de protection de la population locale sur la question du maintien de l'ordre. Plus précisément, la police des Nations Unies a effectué 1 830 patrouilles de proximité interactives pour amener le public à participer activement aux initiatives de consolidation de la paix, et formé 105 membres de comités de protection de la population locale (90 hommes et 15 femmes) aux principes de base de la police et au respect des normes relatives aux droits de l'homme ; elle a en outre mené 16 campagnes de sensibilisation à la prévention et à la réduction de la criminalité et 7 campagnes de sécurité routière à l'intention des chauffeurs, des piétons et des écoliers. La police des Nations Unies a assuré un encadrement aux membres des comités de protection de la population locale, dans les centres de détention, sur l'application des normes internationales dans le traitement des accusés et des détenus. En dépit de ces efforts, des problèmes tels que la surpopulation, la détention prolongée avant jugement des accusés, le manque d'hygiène et d'assainissement, les pénuries alimentaires et la détention des mineurs ont persisté dans les centres de détention.

17. En ce qui concerne la violence sexuelle et sexiste, la FISNUA a recueilli, le 10 avril, le témoignage de deux femmes qui, le 8 mars, auraient été violées, sous la menace d'une arme, par des Misseriya à Wankir (secteur centre) alors qu'elles ramassaient du fourrage dans la brousse ; les auteurs n'ont pas été interpellés. Certaines victimes de violences sexuelles et sexistes ont souvent éprouvé des difficultés à dénoncer les faits subis, de crainte d'être stigmatisées. Elles ont également souffert de l'absence d'accès aux soins de santé et à un soutien psychologique ou social. La FISNUA a mené sept campagnes de sensibilisation à la violence sexuelle et sexiste afin de réduire au minimum les atteintes aux droits des femmes et des enfants.

C. Processus de paix au niveau local

18. La FISNUA a continué de faciliter le processus de paix au niveau local pendant la période considérée, notamment dans le cadre de réunions conjointes des comités mixtes pour la paix. Ces réunions se sont révélées déterminantes à l'heure de traiter les plaintes, notamment celles liées à des vols de bétail et à d'autres types de délits, et de promouvoir le dialogue et la réconciliation entre Ngok Dinka et Misseriya et, plus récemment, pour faire face aux tensions entre Misseriya et membres de la communauté sud-soudanaise des Nuer. La Force a facilité et observé la tenue de 18 réunions de ce type au cours de la période considérée.

19. La question du paiement du prix du sang continue d'être source de dissensions lors des réunions du comité mixte pour la paix, les familles des victimes, lésées, tenant les membres du comité responsables des retards pris. Les Misseriya ont accusé leurs homologues ngok dinka de ne pas vouloir respecter l'accord sur le paiement du prix

du sang. Les chefs des Ngok Dinka ont précisé qu'ils avaient de plus en plus de mal à recueillir des fonds du fait d'un manque de coopération au niveau local. C'est pourquoi, le comité mixte pour la paix a proposé l'organisation d'une conférence en août, au début de la saison sèche, pour les chefs traditionnels des deux communautés afin de leur permettre d'examiner un certain nombre de questions en suspens, notamment le paiement du prix du sang, dans la perspective de la migration.

20. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et avec l'OIM, la FISNUA a organisé, le 25 juin à Todach (secteur nord), une conférence postmigratoire à laquelle ont participé 20 Ngok Dinka et autant de Misseriya. À cette occasion, les participants ont examiné les enseignements tirés de la saison migratoire précédente et sont parvenus à s'entendre sur diverses questions allant du partage amiable et équitable des ressources en eau à la préservation de l'environnement.

21. Si la plupart des tensions intercommunautaires ont opposé, les Ngok Dinka et les Misseriya, au cours de l'année écoulée, des frictions entre ces deux communautés, dans l'État sud-soudanais voisin de l'Unité, ont aussi essaimé dans la zone d'Abyei. Le 4 avril, le comité mixte pour la paix s'est réuni pour se pencher sur la question du vol, par des Nuer sud-soudanais, de 250 têtes de bétail appartenant aux Misseriya à Mabok (secteur sud), dans le couloir migratoire oriental. Les Misseriya ont accusé leurs homologues ngok dinka d'avoir aidé les Nuer à commettre leur infraction. Le bétail volé, qui aurait été emmené de Roumamier (secteur sud) vers l'État de l'Unité, n'a jamais été récupéré. Par ailleurs, un épisode survenu le 11 mai à Marial Achak (secteur sud), lors duquel trois Misseriya ont été tués par des Nuer, a amené le comité mixte pour la paix à inviter, le 17 mai, des représentants des Nuer à assister à ses séances, tenues au marché commun d'Amiet. Des tensions entre Ngok et Dinka de Twic pour des terres de l'Abyei méridional dont ces derniers se seraient emparés ont également persisté, même si elles se sont révélées relativement faibles.

22. La FISNUA a par ailleurs facilité un certain nombre d'autres ateliers et manifestations concernant le processus de paix au niveau local. Pour aider à comprendre le rôle des professionnels de la justice traditionnelle dans la consolidation de la paix, le respect des droits de l'homme et la promotion de l'harmonie intercommunautaire, un atelier sur le droit coutumier, les normes internationales des droits de l'homme et la consolidation de la paix s'est tenu les 8 et 9 mai à Diffra, auquel ont participé des représentants des Misseriya, notamment des juges de tribunaux coutumiers et des dirigeants locaux. Deux ateliers sur les femmes et la problématique femmes-hommes ont été organisés à l'intention des Ngok Dinka, du 17 au 19 avril à Abyei, sur le thème : « Tous unis pour une communauté de l'égalité, de la paix et de la prospérité » ; 300 personnes y ont participé. Pour les Misseriya, un atelier de sensibilisation à l'égalité des sexes et à l'importance de l'éducation a été organisé à Diffra, le 20 juin ; 56 personnes y ont participé. L'atelier faisait suite à deux réunions consultatives tenues par le Groupe de la problématique femmes-hommes de la FISNUA avec des femmes misseriya. Du 25 avril au 5 mai, la FISNUA a facilité la tenue, à Abyei, à Todach et à Amiet, d'un tournoi sportif pour jeunes qui a accueilli des participants des deux communautés dans ces deux dernières localités, sur le thème : « La jeunesse d'Abyei œuvre pour la paix par le sport ».

23. Afin de mieux faciliter le suivi et l'établissement de rapports et ses interventions dans le domaine de la protection des femmes et des enfants, comme le Conseil l'a demandé au paragraphe 28 de sa résolution 2416 (2018), la mission a recruté un fonctionnaire, dont la demande de visa a été présentée, le 2 septembre, au Gouvernement soudanais.

D. Processus politique

24. Si les opérations de la FISNUA ont continué de renforcer la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei en assurant une présence militaire robuste et en soutenant le dialogue au niveau local, les parties à l'Accord du 20 juin 2011 n'ont guère progressé dans la mise en œuvre des engagements qu'elles avaient pris dans ce contexte. Le Comité mixte de contrôle d'Abyei ne s'est pas réuni au cours de la période considérée, sa dernière réunion datant de novembre 2017.

25. Pour encourager les deux parties à honorer leurs engagements et promouvoir la reprise des réunions régulières du Comité mixte de contrôle d'Abyei, la Force a rencontré, séparément, les coprésidents du Comité, le 14 mai à Khartoum et le 6 juin à Djouba. Elle s'est également entretenue avec des interlocuteurs gouvernementaux, notamment des représentants des ministères des affaires étrangères et de la défense de l'une et l'autre parties.

26. La FISNUA a continué de travailler avec d'autres parties prenantes, notamment le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et des organisations régionales basées à Addis-Abeba, pour poursuivre les efforts visant à faire avancer le dialogue politique. Elle s'est également entretenue avec mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, le 28 mai à Addis-Abeba, et avec les hauts responsables de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, le 5 juin à Djouba.

27. Le Groupe de mise en œuvre de haut niveau avait prévu la tenue d'une réunion ministérielle de suivi, après la réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, afin de débattre de la question d'Abyei, et en particulier du statut final de la zone et de la mise en place des institutions intérimaires prévues dans l'Accord de juin 2011. Toutefois, le Mécanisme s'est réuni le 24 septembre, si bien que les deux ministres des affaires étrangères avaient déjà d'autres engagements officiels à l'Assemblée générale, à New York. L'examen de la question d'Abyei a, par conséquent, été reporté.

E. Situation humanitaire et relèvement

28. Les besoins humanitaires et les besoins liés au relèvement sont demeurés considérables dans la zone d'Abyei. La situation économique désastreuse régnant au Soudan et au Soudan du Sud est venue compromettre la prestation de services aux populations de l'ensemble de la zone d'Abyei et leurs moyens de subsistance. En outre, la zone d'Abyei a dû faire face, en 2018, à de nouvelles crises à petite échelle, notamment des situations critiques de malnutrition et des inondations qui ont entraîné de nouveaux déplacements. Quelque 2 000 personnes sont actuellement touchées par des inondations, principalement à Athony (secteur sud).

29. L'ONU et ses partenaires ont continué de venir en aide à quelque 182 000 personnes vulnérables dans toute la zone d'Abyei, dont 87 000 Ngok Dinka, et notamment des rapatriés : 15 000 Ngok Dinka déplacés à l'intérieur de la zone d'Abyei, 9 000 déplacés d'États voisins du Soudan du Sud, 34 000 Misseriya et 37 000 migrants saisonniers Misseriya venus dans la zone, en octobre 2017, et repartis, en juin et juillet.

30. Pour protéger les personnes les plus vulnérables et appuyer l'état de droit, les organismes d'aide ont remis en service le centre de détention de la ville d'Abyei et fourni des articles non alimentaires à la population locale ainsi qu'aux personnes déplacées par le conflit au Soudan du Sud qui ont transité par la zone. L'absence d'autorités officielles à Abyei continue cependant d'entraver l'exécution et la coordination des activités humanitaires et de relèvement. Les organismes d'aide

travaillant dans la région ont des capacités limitées mais les attentes des populations sont élevées.

31. L'absence de projets de développement et l'incapacité de fournir des services sociaux de base continuent de pénaliser la population de la zone d'Abyei et de nuire à l'image qu'elle a de la FISNUA. Pour renforcer l'implication des populations et obtenir leur appui, la FISNUA a facilité l'acheminement de l'aide humanitaire en apportant un soutien logistique, en particulier durant la saison des pluies. En août, notamment, des vols spéciaux ont été organisés pour les partenaires humanitaires et la protection de la force a été assurée aux fins de procéder à des évaluations humanitaires et de traiter le nombre croissant de cas de paludisme ; l'hélicoptère a ainsi été utilisé le 5 septembre pour une visite à Athony, où entre 600 et 700 personnes touchées par les inondations ont été localisées.

F. Aspects administratifs et appui à la mission

32. Au 3 octobre, la composante militaire de la FISNUA comptait 4 531 militaires (4 289 soldats, 130 observateurs militaires et 112 officiers d'état-major), pour un effectif maximum autorisé de 4 500. La mission a déjà désigné les 34 hommes qu'elle rapatriera afin de se conformer à son effectif autorisé. L'effectif de la police des Nations Unies était de 36 policiers, soit 25 hommes et 11 femmes, sur un effectif autorisé de 50. L'effectif du personnel civil était de 142 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 33 Volontaires des Nations Unies et 76 agents recrutés sur le plan national, pour un effectif autorisé de 161 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, 33 postes de Volontaire des Nations Unies et 86 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national. Le Gouvernement soudanais a délivré 138 visas au personnel de la FISNUA durant la période considérée mais il restait 48 demandes de visa en attente, concernant 3 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 10 militaires, 11 policiers des Nations Unies, 1 agent du Service de la lutte antimines, 9 visiteurs officiels et 14 sous-traitants. Une note verbale demandant un visa pour 11 agents supplémentaires a été envoyée au Gouvernement soudanais afin d'atteindre l'effectif autorisé de 50, comme le Conseil l'avait demandé au paragraphe 4 de sa résolution 2416 (2018).

33. Avec l'arrivée des pluies à la fin du mois de mai, les bases opérationnelles temporaires d'Oum Khariet, d'Alal, d'Agony Tok et de Dongoub ont été retirées. Toutefois, des bases opérationnelles de compagnie sont restées déployées dans les trois secteurs : à Farouk, Diffra, Golis et Todach, dans le secteur nord ; à Dokura/Rumajak, Noong et Abyei, dans le secteur centre ; et à Marial Achak, Athony, Banton, Tejalei et Agok, dans le secteur sud.

34. L'infrastructure et les installations sont en cours de modernisation dans tous les camps. Le nouveau quartier général de la mission est pratiquement achevé. De nouveaux logements pour les officiers d'état-major, les observateurs militaires et la police des Nations Unies au camp d'Abyei sont également en bonne voie d'être achevés. Le drainage au camp d'Abyei a été amélioré mais l'inondation partielle de juillet et août, due à de fortes précipitations, a montré qu'il fallait étendre l'infrastructure. D'autres travaux d'infrastructure visant à améliorer les conditions de vie au camp d'Abyei ont été suspendus par manque d'ammophiles et de carburant en provenance du Soudan. L'impossibilité d'accéder à certaines bases opérationnelles de compagnie pendant la saison des pluies en raison de l'état des routes a nui à l'exécution des tâches de maintenance dans ces bases.

35. Sur les 33 stations d'épuration prévues pour les bases de la FISNUA, 18 ont été installées et 15 autres le seront à la prochaine saison sèche. Toutes devraient avoir été installées au 30 décembre. Les autorités soudanaises ont tardé à octroyer les

autorisations nécessaires au contractant chargé d'installer les stations restantes. Ce sont des vacataires qui sont chargés de l'exploitation et de la maintenance des stations d'épuration, ce qui expose la mission à des risques car elle n'a pas les compétences nécessaires ni de dispositif de responsabilisation. Pour y faire face, un contractant chargé des services des camps sera déployé ; il commencera les travaux à la saison sèche.

36. Au cours de la période considérée, la FISNUA a assuré l'exploitation de trois avions et de quatre hélicoptères, dont deux au titre d'une lettre d'attribution du Gouvernement éthiopien. La mission a effectué en tout 39 patrouilles aériennes dans la zone d'Abyei. Elle a effectué par l'aéroport de Kadougli la relève de deux bataillons d'infanterie et d'une unité d'hélicoptères de manœuvre, soit 3 982 personnes en tout (1 993 arrivées et 1 989 départs) et le transport de 330 tonnes de bagages des contingents entrants et sortants. Tous les bagages ont dû être transportés par route entre Kadougli et Abyei car le Gouvernement soudanais n'a toujours pas accordé l'autorisation d'utiliser la piste d'atterrissage d'Athony (secteur sud), construite à 90 %. En raison du mauvais état des routes, la mission a commencé, en juin, à livrer des rations par voie aérienne aux troupes de cinq bases opérationnelles de compagnie de la zone d'Abyei et de l'une des bases d'opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Ces activités continuent de mettre à rude épreuve les moyens aériens limités de la mission ; celle-ci a continué de recevoir des services de manutention au sol de prestataires de services extérieurs de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo à Entebbe (Ouganda) et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, à Khartoum. En mai, un avion de la FISNUA a transporté de Khartoum à Addis-Abeba une délégation de 22 personnes de la MINUAD.

37. Nonobstant les dommages provoqués par la foudre, le 11 septembre, et dont la portée est en cours d'évaluation, la FISNUA a amélioré et étendu son infrastructure informatique et le réseau sans fil de ses secteurs et bases d'opérations. Elle entend ainsi également répondre aux préoccupations concernant la qualité de vie, notamment le sentiment d'isolement des soldats et des membres du personnel dû à l'éloignement des zones de déploiement. Il est difficile de fournir des services médicaux efficaces, par manque de vols de nuit pour effectuer des évacuations sanitaires primaires ou secondaires et à cause de l'incidence élevée du paludisme.

III. Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

A. Opérations

38. Au cours de la période considérée, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière avait prévu 54 missions de surveillance aérienne et en a effectué 43. Toutes les missions ont reçu les autorisations nécessaires mais 11 ont été annulées : 4 en raison de conditions météorologiques défavorables, 5 par manque d'appareils disponibles pour raisons techniques et 2 parce qu'elles tombaient un jour férié. Les patrouilles aériennes demeurent un aspect essentiel des activités du Mécanisme, surtout pendant la saison des pluies, lorsque la mobilité au sol est limitée. Le 3 octobre, une patrouille aérienne a repéré un camp militaire présumé, près de Soumaya/Wierayan.

39. Les opérations au sol en provenance de l'état-major régional de Gok Machar (Soudan du Sud) ont continué de se heurter à des difficultés, les populations locales empêchant le personnel de la FISNUA de se déplacer et exigeant un dédommagement pécunaire, voire l'évacuation des terres occupées par la FISNUA et le Mécanisme. En

particulier, la Mission n'a pas pu effectuer de patrouilles terrestres ni établir de bases d'opérations dans la zone des 14 Miles. Alors même que la première réunion du Comité technique spécial de la zone des 14 Miles se tenait à Abyei le 21 mai, des habitants de Gok Machar ont organisé une manifestation devant l'état-major régional, bloquant l'accès à celui-ci et exigeant le retrait du commandant de secteur. Malgré les efforts déployés par la délégation sud-soudanaise auprès du Comité technique spécial de la zone des 14 Miles, les habitants s'opposent aux opérations du Mécanisme, craignant que le Soudan ne s'approprie leurs terres. Le 31 mai, les chefs traditionnels ont redit leur opposition au déploiement prévu de bases d'opérations dans la zone des 14 Miles. À la deuxième réunion du Comité, tenue à Gok Machar le 28 août, la délégation sud-soudanaise a recommandé de renvoyer la question au Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité. Lors de la session extraordinaire de ce dernier, tenue le 24 septembre à Addis-Abeba sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, le Soudan du Sud a accepté de créer, au 1er octobre, une équipe de haut niveau chargée d'œuvrer, avec le Comité technique spécial de la zone des 14 Miles, à sensibiliser la population, afin d'apaiser ses craintes concernant le fait que les activités du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière pourraient compromettre le statut juridique actuel et futur de la frontière, et de permettre au Mécanisme, à compter du 10 octobre, de circuler librement pour mener ses opérations.

40. La base d'opérations de Tichwin/Panakuac est restée au même emplacement depuis sa création le 26 janvier et a continué de communiquer des informations sur le déploiement des forces de sécurité dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Le Soudan a maintenu un camp militaire bien armé, notamment de chars et de pièces d'artillerie, ainsi que d'un camp de police, et le Soudan du Sud deux camps de police le long de l'axe Heglig-Bentiu. L'ensemble des 53 patrouilles terrestres de la base d'opérations de Tichwin/Panakuac a reçu les autorisations nécessaires. Quarante-quatre ont été effectuées mais neuf ont été annulées, de fortes pluies ayant rendu les routes impraticables.

41. Depuis la réunion du 24 septembre du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, le Soudan du Sud n'a pas créé cette équipe de haut niveau chargée de la sensibilisation. Des patrouilles terrestres de reconnaissance devant précéder l'arrivée de l'équipe devaient se dérouler à Safaha/Kiir Adem et Soumaya/Wierayan, le 29 septembre et le 1er octobre, mais elles ont dû être annulées car les chefs traditionnels leur ont refusé l'accès à la zone des 14 Miles.

42. À la réunion du 24 septembre du Mécanisme également, les parties ont demandé à la FISNUA de se déployer, avant le 10 octobre, à Abou Qoussa/Wunkur, dans l'État sud-soudanais du Kordofan méridional, pour y établir une base d'opérations. Le 3 octobre, une équipe conjointe composée de personnel de la FISNUA et d'observateurs nationaux soudanais et sud-soudanais s'est rendue à Alerie, à 38 kilomètres au nord d'Abou Qoussa/Wunkur, pour déterminer si les conditions de sécurité permettraient d'y établir une base d'opérations. L'équipe y a rencontré les Forces armées soudanaises, qui lui ont fait savoir que la présence de groupes rebelles les empêcherait de garantir la sécurité de la base d'opérations, si celle-ci devait être déployée à Abou Qoussa/Wunkur.

43. En ce qui concerne les couloirs du passage de la frontière de la phase I, les parties ont confirmé à cette réunion du Mécanisme tenue le 24 septembre que les 10 couloirs étaient ouverts et demandé à la FISNUA de vérifier qu'il était possible d'y circuler librement. L'équipe de sensibilisation de haut niveau mentionnée plus haut a également été priée de mener une action de sensibilisation dans le couloir Kosti-Renk afin d'en finaliser l'ouverture. Les Parties ont demandé que la Mission apporte son aide en vue de l'ouverture du couloir de passage de la frontière de

Timsahaha-Bouram. La Mission attend le plan de l'équipe technique du Programme frontière de l'Union africaine et du Comité technique conjoint des couloirs frontaliers, pour apporter son concours au marquage.

44. À la réunion du 24 septembre du Mécanisme, les parties ont également désigné les deux nouveaux couloirs de Kosti-Renk et Talodi-Tonja par le Nil. Elles sont convenues de présenter un plan pour les couloirs restants à la prochaine réunion du Mécanisme, qui se tiendra le 12 octobre à Djouba.

B. Opérations aériennes du Service de la lutte antimines

45. Le Service de la lutte antimines a continué d'aider le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière en lui fournissant des véhicules à l'épreuve des mines et des capacités de déminage et de neutralisation des explosifs et munitions, ainsi qu'un soutien médical et mécanique. Ses équipes sont actuellement déployées aux sièges du Mécanisme à Kadougli et Gok Machar et à la base d'opérations de Tichwin/Panakuac. Le 6 juillet, comme suite à la demande du chef des observateurs nationaux soudanais de déminer quelques sept kilomètres de la route allant vers le champ pétrolier de Toma Sud, dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, le Service de la lutte antimines a mené des opérations de déminage limitées jusqu'à ce que la partie soudanaise lui demande d'y mettre fin, le 31 juillet. Il n'a pas été trouvé de mines terrestres ni de restes explosifs de guerre. La demande de déminage découlait de l'ouverture conjointe par les deux parties, au début de juillet, du champ pétrolier de Toma Sud.

IV. Aspects financiers

46. Par sa résolution 72/289, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 263,9 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la Force du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019. Au 3 octobre 2018, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la FISNUA s'élevait à 78,5 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions restant à verser pour toutes les opérations de maintien de la paix était de 2 475,9 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 juin 2018, tandis que les dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été remboursées pour la période allant jusqu'au 31 mars 2018, conformément au calendrier des versements trimestriels.

V. Observations et recommandations

47. La FISNUA s'est acquittée de sa mission fondamentale en stabilisant la zone d'Abyei, en prévision d'un règlement négocié concernant cette zone et les zones de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud. Toutefois, aucune des parties n'a profité de ce calme relatif et la mise en œuvre des accords reste limitée. Conçue comme une force de sécurité intérimaire, la FISNUA est donc, sept ans après sa création, toujours en place, peu de progrès ayant été faits dans le processus politique.

48. Cependant, je voudrais saluer l'engagement des deux communautés de la zone d'Abyei, les Ngok Dinka et les Misseriya, en faveur du processus de paix au niveau local. En dépit de l'absence de progrès des deux gouvernements dans le règlement du statut définitif, elles ont instauré un certain degré de coexistence pacifique.

49. La présence de la FISNUA dans la zone d'Abyei et au sein du mécanisme de surveillance des frontières demeure cruciale si l'on veut maintenir la stabilité obtenue

jusqu'ici. La Mission doit cependant s'adapter à la situation sur le terrain et s'employer à mettre en place les conditions d'un processus politique viable. Elle doit, fondamentalement, continuer d'aider les deux gouvernements et l'Union africaine à œuvrer au règlement politique du conflit.

50. Les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud se sont améliorées au cours de l'année écoulée, surtout ces derniers mois, le Soudan s'efforçant de faciliter les pourparlers entre les parties sud-soudanaises à Khartoum. Je demande instamment au Conseil de sécurité de tirer parti de cette dynamique en soutenant les efforts que font les deux parties pour mettre en œuvre leurs accords, et de travailler à un règlement politique.

51. À cet égard, j'engage le Conseil à considérer les progrès décrits dans le présent rapport comme une partie seulement de ce qui pourrait être accompli si la FISNUA était renforcée pour apporter un appui supplémentaire aux parties et à l'Union africaine. Compte tenu de la résolution 2378 (2017) du Conseil sur la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, au paragraphe 1 de laquelle celui-ci a souligné que la primauté du politique devrait être la clef de voûte de la stratégie de l'Organisation des Nations Unies en matière de règlement des conflits, j'ai présenté, en août, une proposition de reconfiguration visant à adapter la FISNUA aux réalités du terrain. La mission reconfigurée tirerait parti du processus actuel de réconciliation des forces de l'opposition et du Gouvernement sud-soudanais, qui a abouti à l'accord revitalisé de règlement du conflit au Soudan du Sud, signé à Addis-Abeba le 12 septembre. Si cette initiative entraîne le retour de la stabilité au Soudan du Sud, les deux parties seront mieux à même d'examiner les questions en suspens de l'Accord de paix global de 2005.

52. L'action du Soudan et du Soudan du Sud reste cruciale pour la réussite du processus, l'échec du Comité mixte de contrôle d'Abyei et du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité à se réunir régulièrement compromettant la consolidation des avancées obtenues à ce jour. Je demande instamment aux deux gouvernements d'engager des discussions au niveau ministériel pour examiner la mise en œuvre de leurs accords, et je promets à cet égard l'appui de l'Organisation à cette entreprise ciblée. Je pense que les deux parties ont la capacité et la volonté politique de régler leurs différends en suspens dans un délai limité.

53. Faisant fond sur la dynamique positive qui anime la région, je demande instamment au Conseil d'examiner favorablement la proposition de reconfiguration que j'ai formulée en août 2018 et la prorogation, avec modifications, de l'appui au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, dont je tiens à saluer le précieux travail. Dans l'ensemble, ma proposition vise à renforcer la capacité de la FISNUA de soutenir le processus politique concernant Abyei et les frontières ainsi que l'action entreprise à cet égard par la Commission de l'Union africaine et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Je recommande donc de proroger le mandat de la FISNUA pour une période d'un an, sur la base des recommandations de reconfiguration déjà formulées, afin d'aider les gouvernements et les communautés à progresser plus avant dans la réalisation des objectifs qu'ils se sont fixés.

54. Enfin, je voudrais remercier le nouveau Chef de mission par intérim et commandant de la Force, le général de division Gebre Adhana Woldezgu, qui a guidé la FISNUA pendant qu'elle s'acquittait de son mandat en cours. Je tiens à saluer le travail remarquable accompli par mon Envoyé spécial au Soudan et au Soudan du Sud, Nicholas Haysom, appelé à relever un défi tout aussi difficile en tant que Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie. Je tiens également à exprimer ma gratitude au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et à la Commission de l'Union africaine pour la manière dont ils ont géré le processus de paix.

Carte

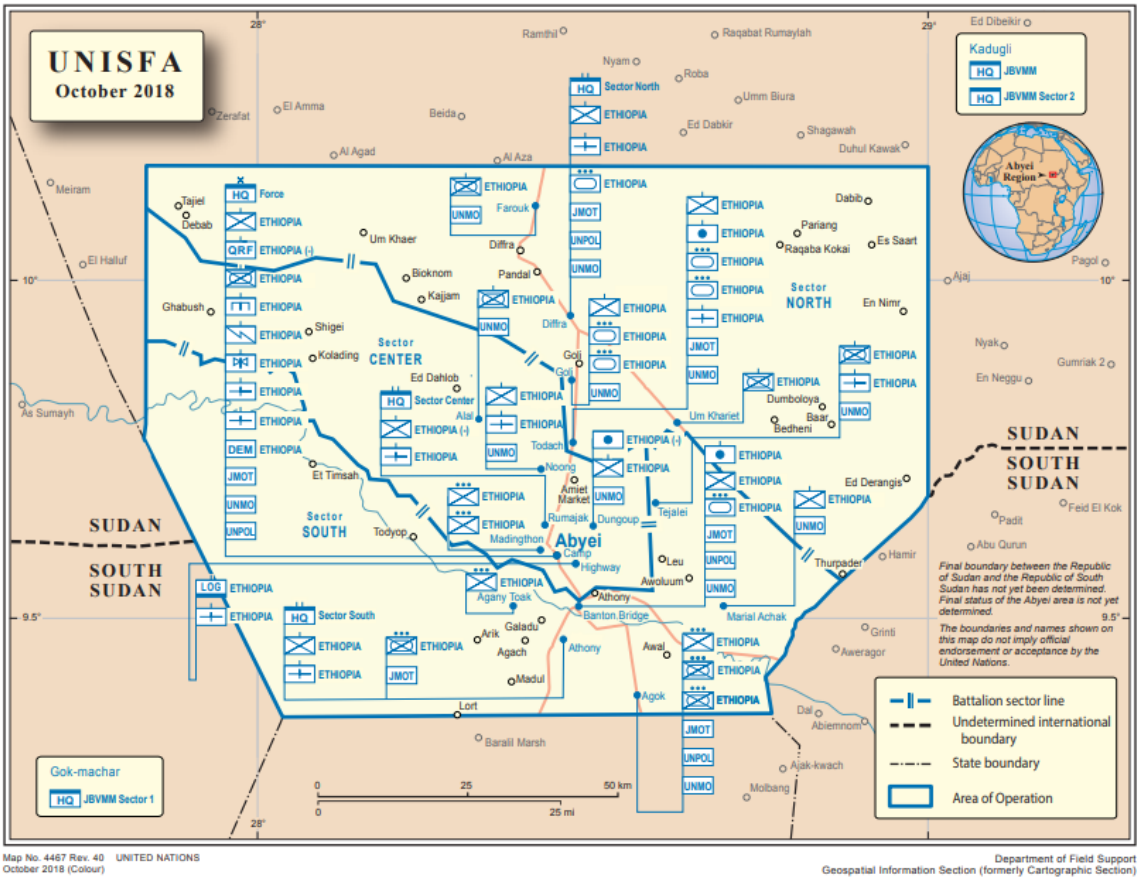
UNISFA
October 2018
Sector North
Sector CENTER
Sector SOUTH
Sector NORTH
Sector South
Sector Center
Abyei
SUDAN
SOUTH SUDAN
Kadugli
HQ JBVMM
HQ JBVMM Sector 2
Gok-machar
HQ JBVMM Sector 1
Abyei Region
Battalion sector line
Undetermined international boundary
State boundary
Area of Operation
Final boundary between the Republic of Sudan and the Republic of South Sudan has not yet been determined. Final status of the Abyei area is not yet determined.
The boundaries and names shown on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 4467 Rev. 40 UNITED NATIONS
October 2018 (Colour)
Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)